

Règlement

DOSSARDS

- Ils seront portés de façon parfaitement visible sur la partie basse du dos en cyclisme et sur le devant en course à pied.
- Le dossard devra y être fixé par 3 points minimum et ne pourra être plié.

AIDE EXTÉRIEURE

- Toute aide physique ou matérielle, depuis le départ de la course jusqu'à l'arrivée du concurrent est interdite et disqualifiante. Sont considérés comme aide extérieure :
- l'accompagnement, le ravitaillement, l'assistance technique et l'aide matérielle par des personnes extérieures à l'épreuve ou entre concurrents sur une épreuve individuelle

RÈGLES CONCERNANT LA NATATION

- Les concurrents doivent porter le bonnet de bain numéroté fourni par l'organisateur.
- Les aides artificielles, plaquettes, gants, chaussons, tuba, palmes, gilets ou autres aides à la flottaison sont interdits. De même, les bas/chaussettes de contention sont interdits sur la partie natation.

RÈGLES CONCERNANT LE CYCLISME

- Le code de la route doit être respecté, sauf information particulière.
- Les concurrents sont responsables de la conformité de leur équipement au départ de la course.
- le port du casque (jugulaire fermée) vélo est obligatoire. (tout autre casque sera interdit)
- Les concurrents doivent avoir leurs propres outils et pièces détachées et assurer eux-mêmes les réparations.
- les roues doivent être de même diamètre et comporté 12 rayons minimum.
- Le guidon doit être fait de tube rond ou plat. Les extrémités en protubérance doivent être protégées. Le guidon doit avoir des embouts. Les ajouts doivent être positionnés de manière à diminuer les risques en cas de chute ou collision. Les poignées de freins doivent être tournées vers l'arrière.
- Les prolongateurs ou ajouts devront être pontés avec un dispositif rigide disponible en commerce et ne devront pas s'étendre au-delà de la ligne créée par les points les plus en avant des leviers de frein. (RG 8.23)
- L'abri aspiration ou drafting est autorisé entre concurrents sans distinction de sexe.

RÈGLES CONCERNANT LA COURSE À PIED

- L'utilisation des radios, téléphones portables, lecteurs MP3, baladeurs ou tout autre écouteur est interdite aux concurrents
- Le port du casque vélo est interdit sur la partie pédestre des épreuves.

RÈGLES CONCERNANT LE COMPORTEMENT DANS L'AIRE DE TRANSITION

- Les concurrents ne peuvent utiliser que leur emplacement désigné.
- Tous les déplacements s'effectuent dans les allées prévues à cet effet (interdiction de couper au travers des emplacements)
- Les déplacements avec le vélo dans l'aire de transition s'effectuent obligatoirement à pied, vélo à la main. Une ligne au sol délimite l'entrée et la sortie de l'aire pour application de cette règle. Le concurrent met le casque sur sa tête et attache la jugulaire avant de prendre son vélo. Il ne peut détacher sa jugulaire qu'après avoir replacé son vélo à son emplacement.
- Seules les affaires nécessaires à la course sont autorisées aux emplacements. Une zone vestiaire/dépose de sac sera prévue pour y déposer vos affaires supplémentaires.

DEVELOPPEMENT DURABLE

- Les concurrents devront utiliser les zones de propreté (zones identifiées) pour y abandonner leur matériel, déchets et emballages divers.

Dans le cas contraire ils seront amenés à corriger leur erreur, voire être disqualifiés si la correction n'est pas possible.

Pour les licenciés : Présentation de votre licence à la remise des dossards obligatoire

Pour les non-licenciés : Présentation obligatoire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique en compétition du Triathlon et / ou de la discipline concernée, de moins d'un an.

Le document fédéral «pass-journée» sera disponible sur le site de l'événement.

Règlement à l'ordre de Rouen Triathlon

<http://triathlonderouen.com>

Pour plus d'informations : <http://triathlonderouen.jimdo.com> ou